

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE D'ALOS**  
**LE 25 MAI 2020**

**ETAIENT PRESENTS**

BRACHET Laurent	Jean-Pierre MOLE
Sylvain CAPOT	Pascaline SOMPOUGDOU
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC	Marie-Murielle PUJOL
Alain DURAN	Martine TAJAN
Brigitte DURAN	Alain TORTET
Adeline MAUDUIT	

**Suite à la pandémie du COVID-19, cette séance s'est tenue à huis clos, conformément aux règles sanitaires en vigueur.**

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Alain TORTET – Maire, qui a déclaré les Membres du Conseil Municipal cités ci-dessus, installés dans leur fonction.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Martine TAJAN

**ELECTION DU MAIRE**

**Présidence de l'Assemblée**

Le doyen a pris la Présidence de l'Assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT), Monsieur DURAN Alain.

Il a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, a dénombré onze (11) Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les Membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Constitution du Bureau**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs, au moins :  
M Alain DURAN et M Jacques DE RAYMOND CAHUSAC

**Déroulement du vote**

Chaque Conseiller Municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultat du premier tour

Nombre de votants..... onze  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau..... zéro  
Nombre de suffrages exprimés..... onze

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain TORTET	11	Onze

### Proclamation de l'Election du Maire

Monsieur Alain TORTET a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTIONS DES ADJOINTS

Sous la Présidence de Monsieur Alain TORTET élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes.

### DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Président a rappelé, qu'en application des dispositions antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de deux Adjointes.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE à DEUX le nombre des Adjointes.

### ELECTION DES ADJOINTS

Deux Conseillères Municipales sont candidates. Le déroulement du vote est identique à celui de l'élection du Maire.

### Résultat du premier tour

Nombre de votants..... onze  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau..... zéro  
Nombre de suffrages exprimés..... onze

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS POUR CHAQUE CANDIDATE	
	En chiffres	En toutes lettres
Martine TAJAN	11	Onze
Adeline MAUDUIT	8	Huit
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC	3	Trois

### Proclamation de l'Election des Adjointes

Ont été proclamées Adjointes et immédiatement installées dans leur fonction :

Première Adjointe..... Martine TAJAN  
Deuxième Adjointe.....Adeline MAUDUIT

### FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour fixer l'indemnité du Maire et des Adjointes. Cette dernière est allouée d'office au montant maximum, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son désir de ne pas prétendre à la totalité de cette indemnité mais propose une légère augmentation de cette dernière qui sera couverte par l'augmentation de la dotation des élus.

